

2016_CT2_057

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Créations de 22 postes consécutifs pour l'ouverture de la piscine de Venelles - Transformation de 4 postes

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Ressources / Ressources humaines

■ Séance du 23 juin 2016

02_2_02

■ **Création de 22 postes consécutifs pour l'ouverture de la piscine de Venelles -
Transformation de 4 postes**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

N°

Création de 22 postes consécutifs pour l'ouverture de la piscine de Venelles - Transformation de 4 postes

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

I/ Créations de postes dans le cadre des besoins des services du Territoire du Pays d'Aix

Pour le service des piscines : dans le cadre de l'ouverture de la piscine de Venelles

Préambule

En 2003, les piscines ont été reconnues d'intérêt communautaire, leur transfert au Territoire du Pays d'Aix (ex CPA) a été entériné au 1^{er} janvier 2004.

Suite à ce transfert, l'une des premières tâches a consisté en un diagnostic fonctionnel et bâtiminaire des équipements transférés ainsi qu'une analyse du degré d'équipement des différents bassins de vie (bassins de chalandise, densité de population des cercles isochrones, recommandations de l'Éducation Nationale afin que les établissements scolaires ne se situent pas à plus de 20 mn de bus d'une piscine...).

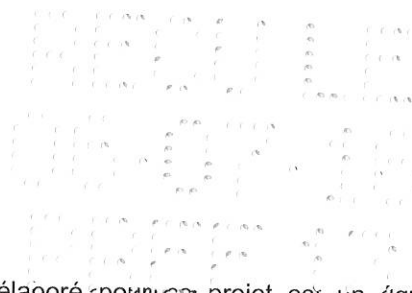
Les résultats de ces études ont entraîné la mise en place d'un double Plan Pluriannuel d'investissement : l'un pour rénover et moderniser les bâtiments existants, l'autre pour construire les nouveaux équipements nécessaires dans les zones identifiées comme en déficit d'offre aquatique. Ces dernières sont au nombre de 3 : Les Côtes de Trevaresses, Le Val de Durance, La Haute Vallée de l'Arc.

Un appel à candidature a donc été lancé en 2005 pour identifier quelles communes de ces bassins de vie seraient intéressées pour disposer d'un tel équipement sur leur territoire.

En l'absence de candidat pour les Côtes de Trevaresses, ce projet a été abandonné.

Pour ce qui concerne la Haute Vallée de l'Arc, c'est la commune de Fuveau qui a été retenue et sur le territoire de laquelle la CPA a construit la piscine Virginie Dedieu pour un coût de 11,5 M € et qui a ouvert ses portes au public en juillet 2013 (elle a surperformé les prédictions de 69 % ! 144 000 entrées par an pour 85 000 prévues).

Pour le Val de Durance, c'est la commune de Venelles et plus précisément son parc des sports qui a vu sa candidature retenue



Le type de piscine qui a été élaboré pour ce projet est un équipement qui endossera le rôle d'établissement leader de la zone nord du territoire du Pays d'Aix (base du véhicule de zone, ressources techniques projetables vers les autres piscines, ressources de remplacement et de mobilité des agents sur la zone).

La ville de Venelles a été retenue car cette commune se situe à équidistance d'Aix-en-Provence et de la Durance, ce qui lui permet grâce à ce positionnement stratégique d'assumer un rôle double consistant d'un côté à compenser le déficit d'équipement aquatique du Val Durance (notamment face à la problématique d'ITER) et de l'autre à participer au désengorgement des piscines de la ville d'Aix-en-Provence.

Dans ce cadre, il est prévu que cet établissement soit en mesure de travailler en binôme avec la piscine de 50m Yves Blanc d'Aix-en-Provence pour désengorger celle-ci. Cela se traduira par la délocalisation de certains événements et compétitions d'Aix-en-Provence vers Venelles afin de libérer des week-ends pour le grand public qui est le parent pauvre des plannings, par la délocalisation de créneaux d'entraînement du club afin là aussi de libérer un certain nombre d'espaces pour les autres clientèles.

Ce sont ces fonctionnalités qui ont imposé de prévoir à Venelles un équipement configuré pour accueillir le sport de haut niveau (bassin de 33m de 8 couloirs de nage, salle de musculation, salle de travail à sec, local arbitres, vestiaires dédiés au haut niveau, local anti dopage, chambre d'appel, gradins de 400 places...), car le water polo professionnel et la natation synchronisée qui demandent des dimensions et des fonctionnalités spécifiques, seront des résidents de cet équipement. Ces fonctionnalités s'inscrivent dans l'objectif précité de désengorgement de la ville d'Aix-en-Provence.

Mais par ailleurs, cet équipement doit également répondre aux besoins actuels de toute la population de la zone nord du territoire du Pays d'Aix et offrir des fonctionnalités qui n'existent pas sur le territoire et qui sont pourtant inhérentes à toutes les piscines modernes qui voient le jour aujourd'hui en France.

Cet équipement représente un coût d'investissement d'environ 23 M€ TTC (coût opération) et appelle des créneaux d'ouverture larges, des activités nombreuses.

Ouverture

L'ouverture de la piscine de Venelles est prévue à compter du 2 juillet 2016. Cet équipement est configuré pour accueillir le sport de haut niveau. Les horaires d'ouverture doivent être les plus larges possibles et s'adapter aux fonctionnalités de cet établissement.

Personnel

L'activité de cet établissement et ses fonctionnalités spécifiques nécessitent l'emploi de 22 postes permanents. Ainsi, il est proposé la création de ces postes comme suit :

- **2 postes de chef d'établissement** ouverts dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.
- **12 postes de maître nageur sauveteur** ouverts dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.
- **6 postes d'agent d'entretien et de maintenance** ouverts dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
- **2 postes d'agent d'accueil/caisse** ouverts dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Ces 22 postes seront pourvus en fonction des besoins de manière échelonnée sur les exercices 2016 (6 postes), 2017 (8 postes) et 2018 (8 postes)

Les 6 créations de postes sur l'année 2016 entraîneront une incidence financière d'un montant total chargé estimé à 92 000 €.

II/ Ajustements et modifications de postes au tableau des effectifs suite à réussite au concours

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Créations de 22 postes consécutifs pour l'ouverture de la piscine de Venelles - Transformation de 4 postes

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	78
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	78
Majorité absolue	40
Pour	78
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



30 JUIN 2016